



# BELGIQUE

**Intervention de**

**S.E. M. Willy Debuck**  
**Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique**  
**auprès de la Cour pénale internationale**

**à l'occasion de**

**la Xème session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour**  
**pénale internationale**

**New York, le 14 décembre 2011**

*Vérifier au prononcé*

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza, 41<sup>st</sup> Floor, 885 Second Ave, New York, NY 10017  
Tél. 1(212) 378-6300 - Fax 1(212) 681-7618  
newyorkun@diplobel.fed.be

Madame le Président de l'Assemblée,  
Mesdames, Messieurs les représentants de la Cour,  
Mesdames, Messieurs les distingués délégués,

La Belgique s'associe aux Etats s'étant exprimé avant elle, dont la Pologne au nom de l'Union européenne, pour adresser ses félicitations aux nouveaux élus à l'issue des scrutins qui se sont déroulés durant ces deux premiers jours de session. La Belgique se réjouit de leur entrée prochaine au service de la Cour et de votre entrée immédiate au service de l'Assemblée des Etats parties.

La Belgique voudrait tout particulièrement manifester sa satisfaction à l'égard du processus d'élection du nouveau procureur de la Cour, fruit d'un travail intense du Comité de sélection puis du Président sortant de l'Assemblée des Etats parties, en collaboration avec les facilitateurs régionaux. La Belgique est heureuse de l'élection par consensus, à cette fonction essentielle, de Mme Fatou Bensouda dont la compétence a déjà pu être appréciée dans le cadre de ses fonctions actuelles de procureur adjoint. Elle assure de lui apporter tout le soutien dont elle aura besoin dans le cadre de l'exercice de ses nouvelles fonctions.

La Belgique transmet par ailleurs ses sincères remerciements aux personnes qui voient, avec ces scrutins, arriver la fin de leurs fonctions. Elle salue plus particulièrement le Procureur Luis Moreno Ocampo, premier procureur de la Cour, qui a, par son professionnalisme et son dévouement, permis à la Cour, à présent pleinement opérationnelle, de prendre sa place dans l'ordre juridique international comme l'organe permanent de justice pénale internationale à vocation universelle. La Belgique salue également l'Ambassadeur Christian Wenaweser, Président sortant de l'Assemblée des Etats parties, qui a réussi à mener les travaux de l'Assemblée à des résultats concrets et ce même dans des circonstances parfois compliquées, telle lors de la première Conférence de révision du Statut de Rome.

La Belgique se réjouit enfin de la progression significative d'Etats parties au Statut de Rome depuis la dernière session de l'Assemblée et se félicite qu'ait pu être atteint, 10 ans après son entrée en vigueur, le nombre symbolique de 120 Etats parties.

Permettez-moi, Madame le Président, Mesdames, Messieurs, d'accueillir chaleureusement les délégations de Grenade, de Tunisie, des Philippines, des Maldives, du Cap Vert et du Vanuatu.

Madame le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Les scrutins terminés, notre Assemblée va devoir se pencher à présent sur des sujets importants dont, et non des moindres, le budget de la Cour pour 2012, la question de la complémentarité, la question de la coopération avec la Cour et des mécanismes à mettre en place en cas de défaut de coopération ainsi que les questions de gouvernance de la Cour.

La Belgique voudrait avant tout exprimer ses remerciements aux groupes de travail de La Haye et de New York et à leurs facilitateurs qui ont permis une préparation minutieuse des différents

sujets à aborder en Xème session. Le travail déjà opéré rendra plus aisée l'adoption des diverses décisions attendues à l'issue de cette session.

En ce qui concerne l'adoption du budget de la Cour pour l'année 2012, la délégation belge estime que la Cour doit disposer des moyens financiers indispensables et dûment justifiés pour assurer efficacement et dans des délais raisonnables la poursuite de toutes ses activités judiciaires. Cet impératif doit être toutefois compatible avec une nécessaire maîtrise des coûts budgétaires. La Belgique est donc en faveur des propositions de réduction budgétaire élaborées par le CBF et ma délégation sera disponible pour examiner comment réduire encore, dans la mesure du possible, la croissance du budget.

La question de la complémentarité de la Cour pénale internationale vis-à-vis des juridictions pénales nationales retiendra elle aussi toute l'attention de la délégation belge. Ce principe, qui est un des piliers du Statut de Rome, ne peut être totalement effectif qu'à la condition que les Etats parties adoptent une législation nationale de mise en œuvre du Statut et mettent sur pied les outils nécessaires en désignant une autorité centrale chargée de la coopération avec la Cour et en créant des sections spécialisées tant au plan des enquêtes que des poursuites. La Belgique aura également l'occasion de rappeler, dans le cadre des débats sur la complémentarité, son soutien au projet, initié par les Pays-Bas, de nouvel instrument international d'entraide et d'extradition en matière de répression des violations graves de droit international humanitaire, outil indispensable également à une pleine effectivité du système mis en place par le Statut de Rome.

Madame le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En ce qui concerne la question de la coopération avec la Cour, la Belgique, forte de son expérience en la matière, interviendra activement lors des débats afin que soit adoptées par cette Assemblée une résolution qui mette suffisamment en évidence le rôle primordial des Etats et des autres organisations internationales sans la coopération desquels la Cour se trouve, trop souvent encore, paralysée. La Belgique soutiendra en outre les propositions du facilitateur chargé des questions de non-coopération afin que puisse être rapidement mis en place un système tant dissuasif que punitif à l'égard des Etats pris en défaut.

Enfin, en ce qui concerne les questions de gouvernance, la Belgique, satisfaite de l'avancée des travaux réalisés par groupe d'étude spécifique établi par l'Assemblée lors de sa précédente session, soutiendra les propositions faites en vue d'améliorer le dialogue entre la Cour et l'Assemblée des Etats parties, de renforcer le réseau institutionnel autour de la Cour et de rendre les procédures pénales plus efficaces. Elle appuiera également la suggestion d'extension d'un an du mandat du groupe d'étude afin que puisse être approfondies d'autres questions importantes touchant à cette problématique de gouvernance de la Cour, dans le même esprit de bonne collaboration entre les Etats et les différents organes de la Cour.

Je vous remercie.